

# METIER

## L'actuariat en Algérie : RADIOSCOPIE D'UN MÉTIER PROMETTEUR

Il existe une véritable méconnaissance de l'actuariat chez le grand public algérien. S'agit-il d'un métier, d'un diplôme ou d'un titre ? En quoi consiste le travail d'un actuariaire ? Sont-ils nombreux sur la scène professionnelle algérienne ?

Ce sont là, autant de questions que nous nous sommes posées et qui méritent à notre avis des réponses claires et précises, et ceci, pour une meilleure connaissance de ce métier, d'une part, et d'autre part, de localiser un métier à fort enjeu pour les sociétés d'assurances - « métier cœur » - et de privilégier ainsi une piste d'éclairage de parcours professionnels qui ne correspond plus aux modèles classiques de trajectoires professionnelles. Car, l'identification « d'itinéraires professionnels » ne peut se construire que sur la base des compétences « métiers / fonctions » identifiées.



Le terme « actuariaire » est d'origine latine (comptable, rédacteur des livres de comptes -acta-), dans les langues anglaise et arabe, il conserve la même dénomination technique à savoir « actuary », et « أكتواري ».

Pour l'identification de cette profession et d'une manière simple, nous avons retenu cette définition : « L'actuariaire est une personne qui, de par sa formation, est spécialisée dans les aspects mathématiques et techniques de l'assurance et des domaines connexes (statistiques, probabilités), principalement dans le calcul des primes, des provisions mathématiques et de valeurs diverses ». (1)

Bien que le terme « d'actuariaire » ait un caractère polysémique, celui-ci se rapporte à trois réalités, à savoir :

□ Une formation universitaire diplômante qui donne droit au titre d'actuariaire (comme c'est le cas en Algérie).

□ Un ensemble de métiers, correspondant à l'évaluation des risques, et pouvant être de différentes natures et/ ou de différents niveaux. Traditionnellement, on sépare les activités d'actuariaires demandant un haut niveau de technicité (création de modèles mathématiques...), et des métiers de « techniciens d'actuariat » dont l'activité consiste à seconder les actuariaires.

□ Et enfin, un titre, comme c'est le cas en France, décerné à l'actuariaire qui satisfait aux conditions d'appartenance de l'une de ces structures (sans en être obligatoirement membre), l'IAF (Institut des Actuariaires Français), et 3 écoles (l'Isfa qui dépend de l'Université de Lyon, l'ULP3 de Strasbourg et l'Euria de Brest). (2)

Le législateur algérien, dans la loi n° 06-04 du 21 Moharrem 1427 correspondant au 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances, a non seulement définie le travail de l'actuariaire (Art 270 bis), mais aussi il lui a attribué un statut et un ancrage juridique (Art. 271), en tant qu'expert dans son domaine, il peut prétendre à l'exercice d'une activité libérale.

Il s'agit ici, de repérage d'un métier à fort enjeu pour le secteur des assurances en premier lieu. En l'identifiant d'une manière précise, on permettra d'ancrer mieux sa professionnalisation.

L'actuariaire est chargé de réaliser et d'utiliser des modèles économiques destinés à prévoir les évolutions de nombreuses données : taux d'intérêt, croissance du PIB, évolution du taux de fécondité...

Le domaine d'intervention des actuariaires est extrêmement large. Chaque actuariaire est toutefois spécialisé dans un domaine particulier. Il intervient en amont de la conception des contrats pour mettre au point la tarification des risques qui lui sont soumis. Plus globalement, il a un rôle de conseil au sein de l'entreprise pour évaluer les engagements et la rentabilité de ses activités, faire l'inventaire et l'analyse de ses marges, ou encore intervenir dans la gestion actif-passif, c'est à dire l'adéquation entre les ressources de l'entreprise et ses engagements.

La mission de l'actuariaire est importante par rapport à la mise au point de la stratégie de l'entreprise.

Chez les grands noms du métier, la tendance est le développement du conseil. L'explosion du chiffre d'affaires d'Optimind, en est la preuve. Ainsi, le rôle de l'actuariaire s'étend et peut aller jusqu'à préconiser des solutions d'assurance et de réassurance, comme le font Winter et quelques autres..

En Algérie, l'histoire de l'actuariat est récente. Le vivier national est constitué de l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée [Ex. Institut National de Planification et de Statistique (INPS)], et de l'université des sciences et de la technologie de Houari Boumediene (USTHB), la faculté de mathématique. La première est chargée de la formation des Ingénieurs Financiers et Actuariaires. La seconde, forme des actuariaires en magistère spécialisé en actuariat. Les étudiants sont issus d'une formation d'ingénieur d'état en recherche opérationnelle (RO) ou en statistiques. L'accès se fait sur concours et la formation dure deux ans.

L'UAR (3) a joué un grand rôle dans la réussite du projet de formation des premiers actuariaires. Grâce au parrainage des sociétés d'assurance et à la collaboration fructueuse avec l'université de Bab Ezzouar (faculté de mathématiques), l'opération s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La formation avait pris la forme de post graduation spécialisée (PGS) en sciences actuarielles. L'encadrement a été attribué conjointement à des enseignants universitaires et des cadres supérieurs exerçant dans le secteur des assurances. Ainsi, la conciliation entre la démarche théorique et académique et la pratique professionnelle, a été une réussite dans l'accompagnement des futurs actuariaires. Ceci s'est traduit par la première promotion qui fut lancée en 1998 sous l'égide de l'UAR. Elle comptait quinze (15) étudiants dont douze (12) étudiantes et trois (03) étudiants, titulaires de diplômes de graduation soit en recherche opérationnelle, en mathématiques ou encore en probabilités statistiques. Ils ont intégré, le monde des assurances, au courant de l'année 2000.

La deuxième promotion fut entamée au mois d'avril 2005. La promotion comptait huit (08) étudiants dont trois (03) étudiants et cinq (05) étudiantes, sélectionnés selon les mêmes critères. Elle a pris fin en 2007 et les nouveaux actuariaires ont rejoint leurs sociétés, afin de renforcer les différentes structures.

La troisième promotion est programmée pour le mois de Septembre 2011.

(Lire l'intégralité de l'article sur [www.cna.dz](http://www.cna.dz))

# MARCHÉ

## COMMERCIALISATION DES PRODUITS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Les principaux produits d'assurance récemment visés par la direction des assurances du Ministère des Finances sont ceux relatifs aux trois sociétés d'assurance de personnes, nouvellement créées. En effet, ces nouvelles filiales proposent des produits classiques déjà commercialisés par les sociétés mères, mais ces derniers sont présentés autrement avec parfois une nouvelle appellation :

◆ Pour « **TAAMINE LIFE ALGERIE** » SPA (par abréviation TALA), filiale de la CAAT, les produits visés sont caractérisés par une recherche dans la dénomination ce qui pourrait permettre une meilleure acceptation de la part des assurables :

- Assurance groupe « IHTIAT » ;
- Assurance individuelle accident « Himaya » ;
- Assurance voyage et assistance « ASFAR » ;
- Assurance temporaire au décès capital décroissant « IKTIRADH » ;
- Retraite complémentaire collective viagère avec contre assurance des primes versées ;
- Retraite complémentaire pour particulier.

◆ « **CAARAMA assurance** » SPA, filiale de la CAAR a obtenu des visas pour les produits suivants :

- Assurance groupe ;
- Individuelle voyage ;
- Individuelle accident ;
- Temporaire au décès ;
- Individuelle accident scolaire ;
- Retraite complémentaire.



◆ Au niveau de la « **Société d'assurance de prévoyance et de santé** » SPA (par abréviation SAPS), filiale issue du partenariat notamment entre la SAA et la compagnie française MACIF, sont proposés les produits suivants :

- Assurance contre les accidents corporels ;
- Individuelle de capitaux différés ;
- Collective « Capital retraite » ;
- En cas de décès « associés » ;
- Prévoyance groupe ;
- Remboursement crédit individuelle ;
- Remboursement crédit groupe ;
- Mixte « sécurité plus ».

◆ S'agissant de « **CARDIF El Djazair** », la première société d'assurance de personnes, deux nouveaux produits relatifs au « rapatriement corps » et à « l'incapacité temporaire de travail » ont obtenu l'autorisation de commercialisation par visa du 5 septembre 2011.

## AGRÈMENT POUR LA FILIALE DE LA CIAR

Le marché a été renforcé dernièrement par une cinquième société (AP), première dans le secteur privé. Il s'agit de la société « **Macir-Vie** » filiale de la Compagnie internationale d'assurance et de réassurance (CIAR) qui a obtenu son agrément par

arrêté n°67 du 11 août 2011 du ministère des Finances pour la distribution des produits d'assurance de personnes conformément aux exigences de la réglementation en vigueur. ■

## La gouvernance des risques

L'activité d'assurance repose sur le concept de transfert de risque : moyennant une prime, l'assuré se protège d'un aléa financier. Mesurer le risque assuré s'avère donc inévitable puisque cette information est nécessaire dans le cadre de la tarification afin de déterminer les chargements de sécurité à ajouter à la prime pure, et dans une approche de solvabilité pour déterminer le niveau des réserves et des fonds propres dont doit disposer l'assureur pour être solvable.

A cet effet, le projet Solvabilité 2, dispositif prudentiel européen pour les compagnies d'assurances prévoit dans son pilier II, que toute organisation devra démontrer qu'elle a mis en place un système adéquat et efficace de gestion des risques. Deux principaux référentiels servent de guide dans cette perspective de mise en conformité.

1- Le référentiel réglementaire du Pilier II constitue la référence essentielle. Ses dispositions couvrent les attentes des régulateurs en matière d'organisation opérationnelle de la gestion des risques. Les grands principes de la Directive y sont exprimés dans quelques articles.

2- Le référentiel technique majeur et largement admis est le COSO 2<sup>1</sup> - ERM<sup>2</sup>. Il est utilisé par la quasi-totalité des acteurs cherchant à appréhender les critères d'une gestion des risques performante. On notera que les agences de notation ont ainsi intégré la « performance » ERM comme un critère d'évaluation à part entière.

Une synthèse des principales dispositions et concepts relatif au premier référentiel s'impose.

Le Pilier II recouvre l'ensemble des principes et pratiques attendus des organisations en matière de gestion des risques, au regard des estimations de risque et de fonds propres couvertes par le Pilier I.

Ses principales dispositions peuvent être regroupées dans les quatre grandes catégories exposées ci-dessous :

1. Gouvernance des risques tel qu'énoncée dans les articles 41 à 49 : y sont définies les exigences de gouvernance générale (à savoir la séparation des tâches, gestion des conflits d'intérêt...) ; le principe de proportionnalité du dispositif risque à la complexité du profil de risque ; ainsi que la définition des fonctions clés de la gestion des risques et du périmètre du dispositif risque ; et enfin les principes de bonne conduite en termes de rémunération.
2. Nouveau processus de supervision (art. 27 à 39) : Est prévu un nouveau processus de supervision, fondé sur un dialogue permanent avec le régulateur et où l'entreprise a la « charge de la preuve » ; et aussi la possibilité pour le régulateur de sanctionner via le « capital add-on » tout écart quantitatif ou qualitatif par rapport aux standards attendu.
3. Exigences du modèle interne (art.120 à 126) : le référentiel recommande une utilisation effective du modèle interne dans le pilotage (gestion opérationnelle des risques, allocation de capital notamment) ; une évaluation objectivée selon 9 principes (appropriation par le management, reflet fidèle du profil de risque...); et la mise en place d'un processus interne de validation du modèle enfin tests de sensibilité et de stabilité du modèle.
4. L'ORSA<sup>3</sup> (art.45) : L'ORSA recouvre l'ensemble des processus et des procédures qui permettent d'identifier, évaluer, suivre, contrôler et communiquer sur les risques internes et externes, à long terme et à court terme, auxquels un assureur fait ou pourrait faire face et qui permettent de déterminer le niveau de capital dont l'entreprise a besoin pour assurer sa solvabilité en permanence.

Ces articles et mesures d'application définissent des principes structurants, mais fournissent peu d'indications concrètes sur le dispositif à mettre en œuvre.

(Lire l'intégralité de l'article sur [www.cna.dz](http://www.cna.dz))





## EDITORIAL

### MOINS DE PAPIER, PLUS DE PROTECTION...

**C**ombien de documents-papier sont-ils échangés dans le secteur des assurances ? Et dans le secteur économique plus globalement ?

Aucune certitude ne peut fixer un chiffre à ce propos. Ce qui est, par contre, certain, c'est qu'il s'agit de millions de documents, voire des dizaines et/ou centaines de millions de ces supports en papier dont la Nature et l'Environnement n'en sont point demandeurs.

Pourrions-nous aller vers davantage de dématérialisation des échanges dits traditionnels (contrats, devis, factures, déclarations sinistres, conditions générales et particulières, flyers et autres supports marketing, etc.) ? Est-il possible de faire de l'assurance écologique en Algérie bien que nous ne soyons pas encore à la pointe du e-commerce ? Aussi surprenante puisse être la réponse à ces questions, il est possible de répondre par l'affirmative. OUI, on peut se frayer un chemin dans le domaine de l'économie d'utilisation du papier. C'est, entre autres raisons, pourquoi est lancé le projet de mise en place sectorielle d'un système d'information à même de faire parvenir les acteurs de l'assurance et de la réassurance activant sur le marché national à une base de données sectorielle qui, à terme, pourrait être arrimée à d'autres bases des autres composantes de l'économie nationale.

Le projet que lance le Conseil National des Assurances pour doter le secteur d'une base de données centralisée se veut la somme coordinatrice des efforts que commencent déjà à fournir les sociétés dont le souci de se doter de systèmes informatiques et d'informations de plus en plus fiables. Nous espérons vivement que la somme des efforts fera de ce secteur un maillon fort de l'économie nationale qui, elle-même, est à mettre sur la voie de l'uniformisation des données et des bases statistiques.

En sus du fait avéré qu'elle va permettre une meilleure interconnexion et une fiabilité accrue de la statistique dans le domaine, cette base de données et ses canaux et moyens de

réalisation permettront de concrétiser la tendance visée à la baisse de l'utilisation de moins en moins de papier afin de mieux protéger l'Environnement.

En effet, outre cet aspect environnemental majeur dans le monde d'aujourd'hui et-surtout, celui de demain, -celui des générations futures-, il est utile de relever qu'une base de données centralisée permet la mise à la disposition de la majorité (et de tous) de l'information à un instant T déterminant pour tout travail prospectif sur le marché, celui des assurances dans notre cas.

La loi de 2006 qui régit ce secteur en Algérie a laissé grande ouverte la porte au travail collaboratif pour les acteurs ayant déjà obtenus leurs agréments respectifs ou en voie de l'être, qu'ils s'agissent des assurances de dommages ou des assurances de personnes puisque ces dernières sont déjà portées par quatre sociétés nouvellement agréées.

Ainsi, et si cette dématérialisation se concrétise -non intégralement et totalement mais, ne serait-ce qu'en grande partie des échanges de documents-, les délais, les coûts et la sécurisation des dits échanges ne s'en retrouveront que mieux cernés et améliorés. ■

## SOMMAIRE

**Editorial :** ● Moins de papier, plus de protection...  
Par A. BENBOUABDELLAH.

**Juridique :** ● Paru sur le Journal Officiel, Par M. ATTOUCHI.  
● Jurisprudence et analyse jurisprudentielle,  
Par M. ARSOULI.

**Métier+ :** ● Théorie de la ruine et surplus d'une société  
d'assurance, Par M. MEHBALI.

**Chiffres :** ● Assurance automobile : Tendance trimestrielle,  
Par H. MESSAADI.  
● L'Algérie dans le Top 5 en Afrique,  
Par F. ZOUAOUI.

**Métier :** ● L'actuariat en Algérie : Radioscopie d'un métier  
prometteur, Par M. BARKAT.  
● La gouvernance des risques, Par N. MAMERI

**Marché :** ● Commercialisation des produits d'assurance de  
personnes.  
● Agrément pour la filiale de la CIAR.

Coordination  
Y. Hamidouche

Caricature  
Y. Hemimed

Conception et réalisation  
S. Benbourenane